

FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Groupe Financière Centuria



10, avenue de Friedland
75008 PARIS
Tél. 01 47 23 82 82
Fax 01 47 20 36 57

3, avenue Baquis
06000 NICE
Tél. 04 93 82 32 53
Fax 04 93 82 31 53

lettre@financiereaccreedee.com
www.financiereaccreedee.com

Newsletter

Plus-value

NUMEROS 2014

NUMÉRO 43 – DÉCEMBRE 2013 - JANVIER 2014 :

Articles :

- Régime d'imposition des plus-values immobilières.
- Exonération en faveur de l'habitation en France des non-résidents.

Actualité :

- Exonération pour cession au profit d'un organisme de logements sociaux.

NUMÉRO 44 – FEVRIER-MARS 2014 :

Articles :

- La cession d'une péniche peut-elle être exonérée au titre de la cession de la résidence principale ?
- Actualisation de la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC) - Conséquences au regard des plus-values immobilières.

Actualité :

- Hausse du droit de vente d'immeubles.

En bref :

- Imprimés 2048-IMM.

NUMÉRO 45 – AVRIL-MAI 2014 :

Article :

- Profits de construction occasionnels comment calculer la plus-value ?

Actualité :

- Imprimés 2048-IMM.
- Imprimés 2074-NR.

NUMÉRO 46 – JUIN-JUILLET-AOÛT 2014 :

Article :

- Exonération en faveur de l'habitation en France des non-résidents : les précisions administratives.

Actualité :

- Les résidents suisses sont imposables au taux de 19%.

NUMÉRO 47 – OCTOBRE-NOVEMBRE 2014 :

Article :

- Régime d'imposition des plus-values résultant de cession de terrains à bâtir à partir du 01/09/2014.

Actualité :

- Quatrième avenant à la convention fiscale franco-luxembourgeoise.

NUMÉRO 48 – DÉCEMBRE 2014 – JANVIER 2015 :

Article :

- Dispense de représentant accrédité pour les résidents de l'Union européenne et certains Etats de l'Espace économique européen.
- Les plus-values immobilières des non-résidents personnes physiques taxées au taux de 19%.

Actualité :

- Régime d'imposition des plus-values résultant de cession de terrains à bâtir.